

DÉCHIFFRER LE VAR. LA *STATISTIQUE* DU PRÉFET JOSEPH FAUCHET

Des curieux, érudits locaux, membres de sociétés savantes et généalogistes se sont assez tôt intéressés aux Statistiques départementales du XIX^e dites encore « Statistiques des préfets » ; ils les ont sollicitées pour y puiser, à grandes brassées ou par simples pincées, des résultats chiffrés, des descriptions minutieuses, d'amples récits ou de courtes anecdotes, tant sont foisonnantes ces entreprises.

Dans le cadre de cette réflexion sur les Statistiques du Sud-Est de la France au XIX^e siècle – sur « les préfets statisticiens et les maires ethnographes » – notre ambition est d'aborder la *Statistique* autrement, en nous interrogeant, à la suite des propositions de Jean-Claude Perrot et de Marie-Noëlle Bourguet, sur un genre que n'ont inventé ni le Directoire, ni le Consulat, mais qui est si étroitement associé au tournant que constituent la Révolution et l'Empire. Par ailleurs, dans quelle mesure la *Statistique* départementale – en l'occurrence pour nous celle du Var – s'offre-t-elle comme un miroir et quelle image celui-ci renvoie-t-il, ou cherche-t-il à renvoyer, d'une société en un temps de « rupture » ? En adaptant le questionnement général de Marie-Noëlle Bourguet, nous pourrions nous demander « comment et pourquoi les auteurs (...) ont-ils vu et décrit le Var de cette manière ? »

Pour apporter des éléments de réponse à notre problématique, il est d'abord nécessaire de rappeler les cheminements qui ont conduit à l'élaboration de cette *Statistique*, pour y débusquer ensuite l'éventuelle marque de son maître d'œuvre, Joseph Fauchet ; un échantillon d'observations, à savoir celui des fêtes comme nous y invite à le faire cette rencontre, permettra enfin de dégager à grands traits « l'image qu'une société forge d'elle-même ».

DÉCHIFFRER LE VAR¹

Cette opération ne peut se concevoir, par définition, qu'après le découpage du territoire en départements à la suite des travaux de la Constituante, qu'après la formation de la nouvelle entité administrative qu'est le « département du Var ». Tel qu'il existe de 1790 à 1860 – date du retrait de l'arrondissement de Grasse pour former, avec le Comté de Nice, les Alpes-Maritimes – le département du Var ne coïncide avec aucune circonscription antérieure. C'est un des plus grands départements de la République avec 7 300 km² de superficie, s'étendant sur près de 120 kilomètres d'est en ouest (de Saint-Laurent-du-Var à Pourrières) et 80 du nord au sud (du Verdon aux îles d'Hyères) avec Draguignan pour chef-lieu et 275 500 habitants en 1790 – mais 271 700 au temps de la *Statistique*.

Certes, nous disposons, avant 1790, d'éléments concernant ce territoire grâce aux résultats de divers dénombrements diligentés par le pouvoir central. La *Statistique* s'inscrit dans une longue tradition comptable et descriptive depuis les premières enquêtes de la monarchie – songeons simplement, pour nous cantonner au domaine maritime, à l'inspection des côtes de Provence réalisée en 1633 sous la conduite d'Henri de Séguiran, à l'*Inventaire général* demandé par Colbert en 1664 ou au *Rolle général* commandé par Seignelay en 1683-1686 – en passant par les mémoires des intendants, que complètent récits de voyageurs et de naturalistes².

Sous l'Ancien Régime la collecte des documents numériques suivait deux objectifs majeurs : soit le rassemblement de données portant sur un seul sujet pour la totalité du territoire, soit des enquêtes globales mais effectuées dans les seules limites d'un ressort administratif comme le furent celles de 1664 et de 1697. Ces enquêtes, du temps de la monarchie administrative, qui obéissaient à une impulsion publique, étaient réalisées par des représentants régionaux – les intendants – dépourvus de personnel spécialisé et faisaient appel aux milieux privés pour y répondre : propriétaires fonciers, médecins ou sociétés savantes. En cela les topographies statistiques rédigées depuis le Directoire sont bien les héritières de l'Ancien Régime.

Selon des perspectives diverses et des approches différentes, le futur territoire du Var et ses habitants ont également retenu l'attention d'érudits au cours du XVIII^e siècle. Ainsi en est-il de la *Description... de la Provence* de Claude-François Achard (1787) où figurent des éléments empruntés

1. Jean-Claude PERROT, *L'Âge d'or de la statistique régionale française (an IV – 1804)*, Paris, 1977 et Marie-Noëlle BOURGUET, *Déchiffrer la France. La Statistique départementale à l'époque napoléonienne*, Paris, 1989.

2. Gilbert BUTI, « La flotte de commerce et de pêche de la France méditerranéenne à la fin du XVII^e siècle », in *Tourville et les marines de son temps*, Saint-Lô, 2003, p. 49-90.

à Charles-François Bouche³, des tableaux dressés auparavant par l'abbé Expilly⁴ et des descriptions de Michel Darluc⁵ voire d'un contemporain de la Statistique départementale à savoir Aubin-Louis Millin⁶. Cependant, dans ces publications, il faut picorer çà et là les données relatives au Var. Pour disposer d'une description spécialement consacrée à cet espace, il faut attendre « l'âge d'or des Statistiques départementales » (Jean-Claude Perrot), à savoir le Directoire et le Consulat.

Cet âge d'or, qui s'étend de 1795/1796 (an IV) à 1804, résulte largement des directives de François de Neufchâteau, suivies par celles de Chaptal – circulaire du 9 avril 1801 ou 19 germinal an IX – accompagnées de questionnaires, du plan à suivre pour y répondre et du calendrier à respecter pour les envois. Ainsi que le précise une circulaire d'août 1801, il s'agit de fixer les traits de la France d'Ancien Régime avant qu'ils ne se brouillent, de dresser un état des lieux d'avant la Révolution afin de prouver les progrès réalisés depuis 1789, autrement dit de « mesurer le chemin parcouru en quelques années. » Ces directives ont conduit à une double production : d'abord à celle de *Descriptions abrégées* puis à l'élaboration des *Statistiques*, le préfet du Var ayant répondu aux deux appels⁷.

C'est Chaptal qui œuvra pour diffuser les résultats de ces enquêtes en faisant imprimer ou réimprimer, depuis l'an IX (1801) aux Sourds-Muets et chez Clère, les documents qui provenaient des initiatives de François de Neufchâteau, soit plus de trente ouvrages en deux ans dont la *Description abrégée du département du Var*⁸. Il lança ensuite une collection in folio, sortie des presses de l'Imprimerie impériale avec un titre uniforme : *Mémoire statistique du département de... adressé au ministre de l'Intérieur d'après ses instructions par... préfet*. Consacré à la Moselle, le premier volume fut publié

3. Claude-François ACHARD, *Dictionnaire de la Provence et du Comté venaisain (...)*, par une société de gens de lettres, Marseille, J. Mossy, 1785 : t. I et II *Vocabulaire Franco-Provençal et Vocabulaire Provençal-Français*; t. III et IV, *L'Histoire des hommes illustres de la Provence*, Marseille, J. Mossy, Marseille, 1786-1787; t. V et VI, *Description historique, géographique et topographique de la Provence ancienne et moderne, du Comté Venaissin, de la principauté d'Orange, du Comté de Nice, Aix, Calmen, 1787-1788* (la fin du second volume est restée à l'état de manuscrit) et Charles-François BOUCHE, *Essai sur l'histoire de la Provence suivi d'une notice des Provençaux célèbres*, Marseille, J. Mossy, 1785.

4. Abbé Jean-Joseph EXPILLY, *Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France*, 6 vol., Amsterdam, 1762-1770.

5. Michel DARLUC, *Histoire naturelle de la Provence*, 3 volumes, Avignon, 1784-1786. On pourra consulter Alain COLLOMP, *Un médecin des Lumières. Michel Darluc, naturaliste provençal*, Rennes, 2010.

6. Aubin Louis MILLIN, *Voyage dans les départements du Midi de la France*, 6 volumes, Paris, 1807-1811.

7. Sur François de Neufchâteau on se reportera à Dominique MARGAIRAZ, *François de Neufchâteau. Biographie intellectuelle*, Paris, 2005.

8. Joseph-Jean-Antoine FAUCHET, préfet, *Description abrégée du département du Var*, Paris, imprimerie des Sourds-Muets, an IX, in-8°, 121 p. et tableaux.

en l'an XI, mais la publication fut suspendue⁹ en avril 1805 (germinal an XIII) alors que plusieurs mémoires étaient en cours d'impression, notamment ceux des Alpes Maritimes et du Var¹⁰.

La cession, en mai 1805 (floréal an XIII), du monopole d'une publication in-4° à l'imprimeur Testu permit de réimprimer les textes parus en même temps et de recueillir de nouveaux manuscrits. Toutefois, en janvier 1806, l'entreprise fut arrêtée à la suite de la démission du chef du Bureau de statistique, Alexandre de Ferrière. L'imprimeur Testu tenta d'éviter la catastrophe financière en terminant les volumes en cours pour les départements de l'Ain, du Mont-Blanc et de la Haute-Vienne; de cette entreprise, restent des fragments pour l'Aude et le Var¹¹.

JOSEPH FAUCHET, MAÎTRE D'ŒUVRE, HÉRITIER ET NOVATEUR

Joseph-Jean-Antoine Fauchet était « un homme du Nord », ou plutôt du nord-est car né à Saint-Quentin, en 1761, où son père Joseph était mulquiner, c'est-à-dire fabricant de toiles fines. De son mariage avec Marie-Joséphine Élisabeth Holtz – veuve sans fortune que l'on décrit dévorée par la fièvre du jeu et animatrice de la vie dracénoise du Consulat et de l'Empire – il eut, en 1799, une fille Paméla qui épousa le marquis de la Chasse de Vérigny¹². Après un passage au collège Louis-le-Grand, Fauchet entama des études de droit pour accéder au barreau. Remarqué pour l'apologie de la Constitution de 1791, il obtint une place de secrétaire d'administration à la mairie de Paris en 1792¹³. En août de cette année, il prit part à la réquisition extraordinaire d'hommes dans 18 départements autour de Paris et en février 1794, Robespierre l'envoya en mission à Philadelphie, capitale des jeunes États-Unis, comme ministre plénipotentiaire en compagnie de Laforest et Pétry. Il réussit à y rétablir pour un temps de bonnes relations entre les deux républiques

9. Cette décision ne résulte pas de raisons économiques mais d'une volonté d'arrêter la diffusion des travaux après le départ de Chaptal.

10. Joseph-Jean-Antoine FAUCHET, préfet, *Mémoire statistique du département du Var*, Paris, Imprimerie impériale, an XIII, in f°, inachevé. Les épreuves d'imprimerie qui se trouvent aux AN (F 20 267) sont dans le plus grand désordre et correspondent aux chapitres 2 (population) et 4 (agriculture) (JCP, p. 227).

11. Joseph-Jean-Antoine FAUCHET, *Statistique générale de la France, publiée par ordre de Sa Majesté l'Empereur et Roi, sur les Mémoires adressés au Ministre de l'Intérieur, par MM les préfets. Département du Var*, M. Fauchet, préfet, à Paris, chez Testu, imprimeur de Sa Majesté, in-4°, 1805 (les 128 premières pages en épreuves sont au AN F20 267), notes d'A. de Ferrière; voir Jean-Claude Perrot, *op. cit.*, p. 227.

12. Frédéric D'AGAY, *Grands notables du Premier Empire. Le Var*, Paris, 1988, p. 84-86.

13. Il prend la défense de cette Constitution dans une brochure intitulée « La France heureuse par la Constitution ».

Le préfet du Var, Joseph-Jean-Antoine Fauchet



D'après Joseph Salvarelli, *Les administrateurs du département du Var (1790-1897)*.
Notices biographiques, Draguignan, 1897.

grâce aux liens noués avec Jefferson et Madison. Rentré en France en avril 1795, on lui confia une mission à Saint-Domingue qu'il refusa¹⁴.

Rallié au 18 brumaire par Lucien Bonaparte, il fut nommé à la préfecture du Var (Draguignan) le 14 mars 1800 à l'âge de 39 ans. Il installa une préfecture dans l'ancien hôtel Raimondis – actuelle rue Nationale – et prit des mesures urgentes dans les deux directions qui étaient alors prioritaires, la lutte contre la misère et la répression du brigandage¹⁵ :

« Le peuple de cette région, si bouillant qu'il soit, est très difficile à émouvoir; les moyens ordinaires peuvent très peu sur lui. De là pour ce département l'insuffisance des lois qui régissent les autres parties de la république; de là, la nécessité d'une administration ferme et même très sévère, car tout ce qui paraît facile partout ailleurs éprouve ici de grandes difficultés. »

À peine arrivé à Draguignan, Fauchet fut reçu à la Loge française du Triomphe de l'Amitié. Il figure parmi les soixante notables de l'an IX et les 550 plus imposés du département du Var¹⁶.

En décembre 1805, il fut promu chevalier de la Légion d'honneur et Napoléon le désigna pour la préfecture de la Gironde¹⁷. Il quitta Draguignan en février 1806, cédant la place à Jean-Baptiste Pierre Melchior d'Azémar, ultra-royaliste qui sera révoqué en 1811. En mars 1809, Napoléon le nomma préfet de l'Arno (Florence); il y resta jusqu'à l'évacuation de l'Italie par les armées françaises en 1814¹⁸.

Resté fidèle à la politique impériale, il fut élu par le collège de département du Var, en mai 1815, représentant à la Chambre des Cent-Jours¹⁹. Après avoir occupé pour la seconde fois la préfecture de la Gironde pendant les Cent-Jours, Fauchet se retira de la vie publique après la seconde Restauration. Il résida alors à Paris où il mourut, en septembre 1834, n'ayant plus aucune fortune personnelle.

14. Il publie alors un ouvrage sur les États-Unis et leurs relations avec la France (traduit en 1797).

15. Maurice AGULHON, *La vie sociale en Provence intérieure au lendemain de la Révolution*, Paris, 1970, p. 369-404.

16. Dès 1804, on le gratifie de 12000 francs de rente provenant de son domaine de Chanteloup-le-Bocage (Eure) En 1804, il est membre du collège électoral du Var. Il aimait, dit-on, trois choses « l'argent, Vénus et Bacchus ».

17. On dit qu'à Napoléon, qui lui aurait demandé quelle était la dynastie préférée des habitants de Bordeaux, Fauchet répondit non sans témérité: « celle qui leur donnera la paix maritime. »

18. Chevalier de l'Empire le 20 juillet 1808, baron le 4 juin 1810, commandeur de la Légion d'honneur en 1811.

19. Élu par 18 voix sur 34 votants (24/05/1815 au 13/07/1815).

C'est au cours de ses six années passées dans le Var en qualité de préfet – mars 1800 - février 1806 – que Fauchet répondit aux demandes du pouvoir central.

LES RÉSULTATS

Si Joseph Fauchet donne peu d'informations directes sur sa façon de travailler, sa correspondance avec le ministère laisse entrevoir la mobilisation de nombreuses personnes : agents de la préfecture (peu nombreux, peu compétents), maires et administrateurs municipaux qui semblent craindre des arrière-pensées fiscales, portées par un représentant du pouvoir central étranger au département, et des membres de sociétés savantes comme la *Société d'émulation de Draguignan* et la *Société d'agriculture de Hyères*²⁰. La mobilisation de ce réseau de notables érudits constitue la base sociale de l'entreprise du préfet dont l'intérêt pour les enquêtes est réel comme le montre, quelques mois après son entrée en fonction, l'esquisse d'une statistique d'ensemble sur l'état de pratique du culte avec l'établissement, le 22 vendémiaire an IX, d'une liste ou « *Notice des prêtres qui peuvent être employés dans la nouvelle organisation* » classés en quatre catégories suivant « leur talent et leur civisme ».

Le préfet du Var a respecté pour la *Statistique* le plan en cinq chapitres demandé par Chaptal dans une lettre adressée à tous les préfets, pour un volume de 292 pages, alors que sa *Description abrégée* comptait 120 pages réparties en vingt courts chapitres qui forment en fait des sous-chapitres de la *Statistique*. La structure est la suivante :

Chapitre 1 : Topographie ou géographie descriptive (rivières, relief, végétation, climat avec prolongements hippocratiques et constitutions médicales) : 132 pages.

Chapitre 2 : Population (structures et mouvements) : 19 pages seulement.

Chapitre 3 : État des citoyens (ressources, assistance, mendicité, prisons) : 54 pages.

Chapitre 4 : Agriculture (production, prix et coûts) : 49 pages.

Chapitre 5 : Industrie (matières premières, techniques) et commerce : 38 pages.

20. Jean-Claude PERROT, *L'Âge d'or de la statistique...*, *op. cit.*, p. 228. Sur le rôle des sociétés d'émulation dans la production des enquêtes statistiques du ministre de l'Intérieur sous le Consulat on pourra se reporter à Pascal DUPUY, Jean-Pierre JESSENNE et Christine LE BOZEC dir., *Du Directoire au Consulat* : t. 4 : *L'institution préfectorale et les collectivités territoriales*, Villeneuve d'Ascq-Rouen, 2001. Dans sa *Statistique*, Joseph Fauchet signale d'ailleurs (p. 178-179) avoir « rassemblé à Draguignan, vers le milieu de l'an IX, sous le titre de *Société d'émulation*, les hommes déjà connus dans les sciences, et placé auprès d'eux ceux qui joignaient à des connaissances acquises le désir de les accroître et de les propager (...) Cette réunion a publié deux volumes de mémoire ; un troisième est sous presse ». Là se situe une probable source d'information du préfet.

Cette distribution très inégale, où la Topographie occupe 45 % de l'ensemble, s'inscrit dans le prolongement des préoccupations de l'Ancien Régime et se retrouvera encore, au début du xx^e siècle, dans la monumentale *Histoire de France* de Lavisse au premier volume confié au géographe Vidal de la Blache.

Il est hors de question, dans le cadre de cette présentation, de passer au crible toutes les rubriques pour noter à la fois l'extrême précision et les erreurs grossières qui parsèment certaines d'entre elles. Un seul exemple pourrait illustrer ce constat où un fait très précis voisine avec une erreur ou approximation. Ainsi, parmi les principaux événements des Temps modernes qui se présentent dans la *Statistique* sous la forme d'une simple chronologie, nous pouvons lire à la date de 1720 :

« Peste mémorable. Elle fut apportée de Marseille le 25 mai [ce qui est parfaitement exact] par un bâtiment venu de Suède [au lieu de Seyde/Saïda!] sous le commandement du capitaine Chantaud [au lieu de Chataud] »²¹.

Arrêtons-nous seulement sur les éléments qui répondent aux objectifs de l'opération, à savoir sur la comparaison entre l'Ancien Régime et les temps nouveaux. Pour cela, le préfet Fauchet fournit une *Statistique* détaillée, intéressante mais grouillant de chiffres d'une précision étonnante voire suspecte. Ainsi, elle énumère, pour chaque produit agricole du Var, tant en l'an IX qu'en 1789, la quantité produite et sa valeur; ces chiffres, dont il ne donne pas l'origine et qui, ceux de 1789 surtout, ne peuvent qu'être des évaluations, ne sauraient être acceptés sans précaution. Les données chiffrées de 1789 et de l'an IX que Fauchet tend à mettre face à face coïncident souvent étrangement à la plus petite unité près: ainsi trouve-t-on dans le département 816 ânes et mulets en 1789 comme en l'an IX, 10 880 quintaux de fruits en 1789 et en l'an IX, 181 300 charges de blés et 136 000 têtes de volailles à ces deux dates²².

Au vrai, le préfet a traduit probablement en chiffres des tendances ou des impressions sur la stabilité, la progression ou la régression depuis la fin de l'Ancien Régime. C'est une des raisons pour lesquelles il est imprudent d'accorder un total crédit aux chiffres trop précis qui parsèment sa *Statistique*.

Par ailleurs, conscient de l'importance des trois productions méditerranéennes – oliviers, vigne, céréales – Fauchet propose une division des terres en trois catégories, en fonction de la part prise par ces cultures: celles qui portent des oliviers, vignes et grains; celles qui ont des vignes et grains mais pas d'oliviers; celles qui ont des grains mais ni vigne, ni oliviers. Nombre

21. Joseph FAUCHET, *Statistique...*, *op. cit.*, p. 201.

22. 1 charge = 120 kg.

de maires consultés marquent leurs réticences devant cette division notamment à propos de l'étendue des « surfaces plantées en vignes » et s'accordent pour dire qu'il est difficile, sinon impossible, de répondre à cette demande étant donné la diversité des systèmes de plantations : vignes complantées ici ou vignes « épaisses » là. Néanmoins, malgré ces remarques, la *Statistique* de Fauchet reste la première présentation de l'économie agricole varoise ; elle constitue un tableau à la fois global mais aussi par commune qui fait montre de plus de souplesse et de réalisme, notamment dans la classification des terres, pour la place occupée par les vignes, oliviers et céréales en prenant en considération, dans les notices dédiées à chaque commune, les réponses embarrassées transmises par les maires. D'une manière générale les données réunies sont acceptables quand on cherche à disposer d'ordres de grandeur ; ainsi, dans l'évaluation de l'*ager* et du *saltus*, l'approximation suffit.

Par ailleurs, c'est dans la *Statistique* de Fauchet que nous trouvons la description la plus précise du commerce intérieur, en comparaison de ce qui existait avant 1789. Les remarques rassemblées sur la circulation des marchandises sont limitées mais témoignent de bonnes observations, notamment à propos du chemin de la mer emprunté par les productions littorales en temps de paix car « à mesure que la distance à la mer augmente, le prix du transport réduit celui du vin » ou d'autres produits transportés²³. Certes, si le préfet ne fait que nommer la foire de Beaucaire, il établit un précieux inventaire détaillé de l'ensemble des foires du département : 180 en 1803 contre 169 en 1789 – mais pour le préfet cette différence ne constitue pas une rupture avec l'Ancien Régime car « presque toutes n'étaient et ne sont encore que des étalages de menues merceries et de comestibles ». Qui plus est : « le nombre de foires est plus considérable qu'il ne l'était avant la révolution, et l'expérience prouve déjà qu'en déférant aux désirs et aux demandes des communes, on n'a pas fait le bien du département (...) cette multitude de rassemblements, presque uniquement composés de colporteurs et d'oisifs, nuisent à l'agriculture en faisant perdre une quantité de jours de travail, et aux mœurs en fournissant des occasions trop multipliées de dissipation, de rixes et de crimes (...) ».

Le jugement préfectoral est sans appel : « ce genre de foire ne présente donc aucun intérêt »²⁴. Fauchet est peu sensible au dynamisme économique que signifie en réalité cette augmentation du nombre de foires²⁵ ; en percevant la situation au prisme de ses objectifs prioritaires – maintien de l'ordre et lutte contre la misère – il place la période napoléonienne dans le droit fil de l'Ancien Régime. Les ruptures qu'il pointe dans la vie économique se lisent surtout discrètement mais fermement au détour d'observations générales

23. Joseph FAUCHET, *Statistique...*, *op. cit.*, p. 215.

24. Joseph FAUCHET, *Statistique...*, *op. cit.*, p. 290.

25. Sur le rôle des foires comme marqueur de vitalité économique on se reportera à Dominique MARGAIRAZ, *Foires et marchés dans la France pré-industrielle*, Paris, 1998.

relatives à l'émission des assignats avec la même sensibilité de l'administrateur. Les dépréciations successives du papier-monnaie ont occasionné des agitations intestines, perturbé la propriété, atteint la tranquillité individuelle, dégoûté les placements à constitution de rente et développé l'usure « qui était rare en 1789 », brouillant quelque peu, par cette ultime affirmation, la situation d'avant 89²⁶. Pourtant, malgré la fermeté du gouvernement depuis l'an IX, le préfet se montre amer car « cet état de choses s'est peu amélioré ».

Les chapitres consacrés à la population et à l'état des citoyens fournissent une vision somme toute assez banale et nourrie de multiples tableaux où les différences avec la situation d'avant 89 sont souvent « accidentelles » et de portées limitées comme le fléchissement momentané de la population lié à l'émigration et « au défaut de travail à l'arsenal maritime de Toulon » que l'arrivée « d'agents de toute espèce appelés à résider dans le département » a permis, ou presque, de compenser²⁷. À ces « circonstances malheureuses », ainsi que le préfet qualifie les événements étroitement liés à la Révolution, s'ajoutent les troubles occasionnés par les affaires d'Italie : ici « des femmes de militaires abandonnées par leurs époux » (induisant de nombreux divorces), là une augmentation du nombre de naissances illégitimes « due à une plus grande affluence des troupes »²⁸. Ces mentions restent très conjoncturelles et rejoignent une fois encore les priorités du préfet. Quant à la préoccupation politique qu'appellerait la présentation de l'état des citoyens, elle conduit surtout à souligner les particularismes culturels et tend à déboucher sur une curiosité anthropologique, parfois peu originale comme la métaphore hippocratique qui fait de l'homme le reflet de son environnement. Décrits à petites touches à partir de ces critères, le corps des hommes et leur tempérament apparaissent comme la résultante des influences qui les façonnent. Aux « méridionaux du Var » qui ont « les cheveux châains, quelquefois noirs, rarement blonds, la peau brune, le regard vif et pénétrant, la physionomie spirituelle, mais passionnée » s'opposent, terme à terme, les habitants de l'extrémité septentrionale de la France d'où est originaire le préfet qui ont « les cheveux châains ou blonds, assez rarement noirs, la peau blanche, le regard incertain, l'air posé, le maintien réfléchi ».

De fortes originalités sont néanmoins perceptibles dans ce catalogue qui n'offre pas de terminologie sociale et professionnelle homogène pour toute la France. Le recours aux termes locaux témoigne d'ailleurs de la diversité des situations régionales et de l'inexistence d'un marché national. Le champ lexical invite à relever cette diversité. Dans le monde agricole, le Var, comme l'ensemble du Midi, ne connaît pas de « cultivateurs » mais des « ménagers » qui sont : « composés de propriétaires vivant du produit de leurs champs qu'ils cultivent eux-mêmes (...) dépositaires de la pratique de l'agriculture,

26. Joseph FAUCHET, *Statistique...*, *op. cit.*, p. 155 et 172.

27. Joseph FAUCHET, *Statistique...*, *op. cit.*, p. 133-134.

28. Joseph FAUCHET, *Statistique...*, *op. cit.*, p. 134-138.

des adages et des traditions qui y sont relatifs, ils exercent leur art avec ordre et intelligence. Le travail est pour eux une habitude; des mœurs pures en sont le résultat; l'aisance et quelquefois la richesse en sont la récompense. Attachés à l'héritage paternel, qu'ils cultivent au sein de la paix et du bonheur, ils veulent vivre et mourir sous le toit qui protégea leur naissance (...) fils respectueux, époux fidèles, pères tendres, ils ont en général toutes les qualités des gens de bien (...) Leurs femmes, principalement occupées à l'intérieur du ménage, ne partagent avec eux dans la campagne que les travaux les plus légers (...) Les ménagers ont les jours de fête, en hiver, habit, veste, culotte à la française et un gilet sous la veste (...) pendant l'été ils suppriment le gilet et boutonnent leurs vestes; à la campagne ils ont veste, culotte et gilet, des guêtres de peau de mouton ou de veau, graissées avec du saindoux, et des souliers ferrés. (...) Le ménager ne connaît pas le besoin (...), mange du pain de froment; ses repas sont au nombre de trois (...) s'il est en santé, il ne se permet la viande qu'une fois ou deux la semaine; mais il ne se la refuse jamais lorsqu'il est malade. Il boit une pinte de vin chaque jour »²⁹.

Dans les « quatre classes de ce qu'on est convenu d'appeler le peuple », le ménager retient particulièrement l'attention du préfet contrairement au paysan et plus encore à l'artisan qui n'a droit qu'à un court paragraphe de cinq lignes. En revanche est présente, aux yeux du préfet, une catégorie supplémentaire dans la classification officielle à savoir celle des « paysans des montagnes septentrionales du Var et de celles des Basses-Alpes », gens pauvres mais indépendants, situés sur l'échelle sociale entre les riches ménagers et les pauvres paysans ou « travailleurs », et qui « descendent dans la partie tempérée pour y obtenir du travail (...) Les émigrations annuelles du montagnard, l'état de ses vêtements, la nécessité où il est quelquefois de mendier, annoncent la misère qui l'afflige dans son pays »³⁰.

Fauchet, comme les autres préfets, tend à proposer une vision dualiste de la société avec les élites – définies par leur fortune et ou leur profession³¹ – et le peuple – caractérisé par l'insuffisance ou l'absence de bien³². Cependant, force est de reconnaître chez certains administrateurs, comme le préfet du Var, la prégnance de schémas mentaux anciens ou traditionnels. Après avoir réparti la population entre propriétaires et non-propriétaires, conformément aux directives de Chaptal, Joseph Fauchet entreprend la description des mœurs et des modes de vie des élites puis du peuple; mais la propriété et la richesse ne suffisent pas alors à classer les ménagers – paysans aisés – parmi l'élite du département. Le mode de vie, la culture, l'éducation et la participa-

29. Joseph FAUCHET, *Statistique...*, *op. cit.*, p. 183-184.

30. Joseph FAUCHET, *Statistique...*, *op. cit.*, p. 185-186.

31. Les préfets regardent peu les élites urbaines dont ils sont si proches.

32. « Ce qu'on appelle peuple ici » (J. Fauchet), ensemble d'êtres humains qui ne méritent pas d'être distingués comme individus, est décrit avec une originalité qui doit beaucoup à la personnalité du préfet.

tion aux affaires publiques doivent compléter la propriété dans la définition de la notabilité. Aussi, bien que propriétaires fonciers, les ménagers ignorants et illettrés, dont les bibliothèques se réduisent « à quelques livres de prières et à un cahier de compte », ne sont-ils pas rangés parmi les citoyens à part entière, pas plus que les riches artisans du bourg, et sont associés aux paysans de la montagne, aux paysans salariés. Le double tarif pratiqué par les aubergistes locaux, selon qu'ils servent un « bourgeois » ou un travailleur, même aisé, est révélateur pour le préfet Fauchet de ce trait de mentalité, de cette distinction sociale. La conception de la société conserve la marque des habitudes de l'Ancien Régime et de la difficile intégration du monde varois, nous dirions provençal, à l'ensemble national. Ce décalage, en rien original, se retrouve dans d'autres départements méridionaux comme l'Hérault, l'Ariège ou les Hautes-Pyrénées. Enfin, aux critères de la propriété et du revenu se superpose un critère culturel³³.

Dans la *Description abrégée*, le préfet accorde peu de place à la présentation des fêtes : « Les plaisirs des Provençaux sont les mêmes que ceux du reste de la France ; des danses, des courses et des luttes dans les dernières classes ; les jeux, les spectacles, les assemblées parmi les personnes aisées : mais les uns et les autres y portent les nuances du caractère provençal, la légèreté, la vivacité bruyante, mêlée de rudesse et d'inconsidération ».

Dans la *Statistique*, si leur mention est plus furtive, leurs effets ne sont pas ignorés³⁴. Lorsque Fauchet mentionne l'augmentation du nombre de foires, c'est pour déplorer aussitôt cette situation car la foire, qui coïncide souvent avec la fête patronale, est pour beaucoup de paysans l'occasion de perte de temps, de « dissipation, de rixes et de crimes », alors qu'il faudrait réduire cette manifestation à sa fonction principale c'est-à-dire la « vente des bestiaux ». Les foires de village donnent également au préfet l'occasion de rappeler la vitalité des fêtes patronales. Ces foires, où viennent plus d'oisifs en quête d'amusement que de clients pour des achats sérieux, se tiennent « le jour qui est ordinairement celui du patron de leur église. » L'évocation des fêtes est plus directe dans la partie consacrée aux mœurs des citoyens ; elles y sont rattachées, dans leur énumération, soit au passé gréco-romain, soit à des racines populaires réelles ou non. Ainsi Fauchet, qui se fait alors volontiers ethnographe, mentionne, comme le fait au même moment Aubin-Louis Millin, la promenade de la « belle de Mai », les feux de la Saint-Jean, les lauriers et les palmes des Rameaux comme des usages familiers et en continuité avec des fêtes anciennes. Relier la fête au passé est fondamental pour le préfet qui est aussi un des correspondants de l'Académie celtique fondée

33. Rares sont les enquêteurs qui, comme celui du Var, rendent compte d'une bipartition, culturelle autant qu'économique, de l'espace national. Est-ce là l'indice de la sensibilité d'un homme du Nord transposé dans le Midi ?

34. Joseph FAUCHET, *Statistique...*, *op. cit.*, p. 290 et sq.

en l'an XII³⁵. Il ne manque pas d'ailleurs de compléter sa perception de la fête dans les rapports qu'il adresse régulièrement au ministre de l'Intérieur : « Je me trouvai dernièrement à Saint-Tropez, explique Fauchet au ministre de la police générale en messidor an X ; c'était précisément le jour de la fête du saint du lieu [fête patronale le 16 mai] ; il est d'un usage immémorial de célébrer ce jour-là d'une manière très bruyante (...) Des compagnies de hussards (sic), de dragons, d'arquebusiers font un feu d'enfer en accompagnant le saint dans la promenade ; il est même rare qu'il n'y ait point quelques estropiés dans ces sortes de cérémonies ; des tromblons, des fusils, chargés outre-mesure, crèvent, estropient et tuent souvent ; je laisse à l'archevêque de défendre toutes ces mascarades religieuses pour rendre hommage à la religion (...) Pour moi, je vous déclare que je n'ai pas voulu me faire proclamer athée, et que j'ai fermé les yeux sur toutes ces extravagances. »

L'expression de la religiosité populaire – plus folklorique que pieuse – qui inquiète les responsables politiques renvoie à la situation d'Ancien Régime où les autorités condamnaient ces manifestations turbulentes. À plus forte raison en est-il ainsi, au temps de Bonaparte, des préfets nourris d'esprit philosophique et dans le Midi où sont affectés des hommes du « Nord »³⁶. Le préfet Fauchet, qui reconnaît avoir laissé renaître les réjouissances liées au Carnaval en dépit des dangers de violences que les farandoles et les bals masqués risquaient de favoriser, justifie son choix au ministre de tutelle : « On s'est bien diverti (...) partout on était étonné de s'amuser ; on regardait comme un songe que les plaisirs que l'on goûtait ne fussent pas mêlés de ces scènes si désagréables et si fréquentes autrefois, surtout depuis la Révolution. De toutes parts, j'ai entendu les bénédictions qu'on donnait au gouvernement parce qu'on s'amusait... »³⁷

Là encore, le préfet renoue avec la tradition d'Ancien Régime, sinon avec de plus anciennes considérations, en rappelant qu'autrefois on jugeait que le gouvernement était bon et l'esprit public satisfait d'après « la joie et les plaisirs bruyants de la classe ouvrière. » Une classe ouvrière qui connaît un mieux-être économique consécutif à la reprise d'activité ainsi qu'en témoignerait la situation à l'arsenal de Toulon. L'Ancien Régime n'avait pas ignoré cette coïncidence entre prospérité économique et vitalité folklorique.

35. Il s'agit d'une société savante chargée d'établir la « statistique ancienne des Gaules » en dressant l'inventaire des vestiges archéologiques et des traditions populaires ; la collecte celtique, qui est venue prolonger l'enquête administrative a relancé le travail commencé en l'an IX en renouvelant pour les préfets et les notables les motifs de curiosité portée aux usages du peuple. Voir Marie-Noëlle BOURGUET, *Déchiffrer la France*, op. cit., p. 291-292.

36. Maurice AGULHON, *La vie sociale...*, op. cit., p. 413.

37. AN, F 7, 3693-2, Lettre de Fauchet au ministre de l'Intérieur du 2 ventôse an IX, cité par Maurice AGULHON, *La vie sociale...*, op. cit., p. 413, note 33.

Les préfets ont observé leur département pour en donner une image complète et détaillée en réponse aux demandes de leurs ministres de tutelle. Le travail du préfet du Var, qui a répondu aux directives de Neufchâteau et de Chaptal, se trouve à la charnière des enquêtes demandées : « C'est la plus tardive des descriptions abrégées et la plus précoce des statistiques de préfet »³⁸. Joseph Fauchet a traduit en chiffres d'une excessive et suspecte précision les impressions qu'en avaient ses collaborateurs, permanents ou occasionnels. En cela, et bien que l'on puisse y traquer « des lacunes considérables et des erreurs » comme le fera le chef de division de la Préfecture du Var lors des rééditions et mises à jour de la *Statistique du département du Var* en 1838 puis 1846, ces précieux documents apportent des éléments importants sur un espace et sur un moment³⁹. Au vrai, si le pouvoir central voulait que ces Statistiques départementales soient l'occasion de réaliser à chaud une expertise de la décennie révolutionnaire en contrepoint d'une France de 89 désormais révolue, force est de reconnaître que la période napoléonienne semble se placer, sur nombre de points examinés, dans la continuité de l'Ancien Régime. Certes, Fauchet qui tient à faire état des résultats de son travail tend à montrer les changements intervenus depuis sa prise de fonction. Aussi, l'an IX constitue en plusieurs domaines une véritable ligne de partage. Alors qu'« en 1789 le département n'avait point de bibliothèques publiques et qu'en l'an IX les livres des collèges et autres établissements supprimés étaient entassés dans plusieurs dépôts sans utilité, je les ai distribués en quatre bibliothèques (...) ouvertes au public deux fois par semaine »⁴⁰. Dans le large champ d'action qui fut le sien et que nous ne pouvons pas détailler, la recherche de la sécurité est incessante et « les crimes qui s'accumulèrent avant l'an IX (...) sont aujourd'hui moins fréquents et les voleurs isolés moins nombreux qu'en 1789 ; les bandes ne sont plus »⁴¹. Pourtant, le préfet sait rester lucide car « si le maraudage était à son comble en l'an IX, le peu de plaintes inscrites aux greffes atteste seulement que, dans l'impossibilité de les prouver, on s'est lassé d'en former ». Dans ces conditions il est difficile de proposer une nette ligne de fracture dans la manière dont Fauchet mesure le changement entre l'Ancien Régime et la période napoléonienne.

Après un effacement temporaire des Statistiques départementales sous l'Empire, certaines sont rééditées, actualisées ou complétées, comme celle du Var par Noyon, en 1838, tandis que d'autres voient le jour à l'image de celle des Bouches-du-Rhône sous la houlette de Christophe de Villeneuve-Bargemont. Les descriptions y sont assurément plus fournies – grâce en partie aux collaborations de maires autrement plus diserts – à commencer par celles relatives aux fêtes, aisément transposables au Var. Cependant, et pour rester sur ce registre, Villeneuve écrit sous la Restauration tandis que Fauchet attes-

38. Jean-Claude PERROT, *L'Âge d'or de la...*, *op. cit.*, p. 227.

39. N. NOYON, *Statistique du département du Var*, Draguignan, 1846, p. 16, note 11.

40. Joseph FAUCHET, *Statistique...*, *op. cit.*, p. 178 et sq.

41. Joseph FAUCHET, *Statistique...*, *op. cit.*, p. 154 et sq.

tait la réalité du folklore traditionnel dès le Consulat, soit un quart de siècle avant⁴². Enfin, et ce n'est sans doute pas la moindre des conséquences de la Statistique imposée par le pouvoir central, l'entreprise du préfet Fauchet a, dans une certaine mesure, contribué à l'invention d'un espace provincial – le Var – dont la réalité est longtemps restée fragile⁴³.

Gilbert BUTI

42. Maurice AGULHON, *La vie sociale...*, *op. cit.*, p. 413, note 32.

43. Le redécoupage des départements envisagé au lendemain de la Seconde Guerre mondiale faisait disparaître le département du Var en attribuant sa partie occidentale, avec Toulon, aux Bouches-du-Rhône et sa partie orientale, avec Draguignan, aux Alpes-Maritimes. L'identité du département a pu paraître également incertaine quand on se souvient qu'il porte le nom d'un fleuve qui, depuis la création des Alpes-Maritimes, ne le traverse plus et n'en constitue même plus la limite.

